

LE PUBLICISTE.

DUODI 12 Prairial, an VI.

31 May 1798



Récompenses accordées par le roi de Sardaigne aux officiers et soldats qui se sont distingués contre les insurgés. — Arrivée d'un grand nombre de troupes autrichiennes dans le Tyrol et sur les frontières de l'Italie. — Bulletin de Rastadt. — Nouvelles diverses de Paris. — Séance publique du directoire pour la réception de M. Azzara, ambassadeur d'Espagne.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moutons, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

I T A L I E.

De Turin, le 29 floréal.

On vient de donner des récompenses aux officiers & soldats qui se sont le plus distingués dans l'affaire du 5 floréal, où les insurgés ont été complètement battus dans le Haut-Navarois. Plusieurs actions d'éclat ont signalé cette journée. Les troupes du roi étant en nombre inférieur & sans artillerie, se tinrent pendant long-tems sur la défensive. Une petite mais rapide rivière les séparoit de l'ennemi qui les foudroyoit avec deux canons. Enfin un renfort leur arriva; aussi-tôt ils se jetèrent dans l'eau; plusieurs sont entraînés par le courant; sans que les autres soient découragés. Ils parviennent sous un feu très-vif à la rive opposée, ils en délogent les insurgens, les chargent à la bayonnette, & leur enlèvent l'artillerie qu'ils tournent contre eux; ils les mettent en fuite, & les poursuivent sur les montagnes voisines.

A L L E M A G N E.

De Munich, le 1^{er} prairial.

Les nouvelles de Vienne d'aujourd'hui ne sont pas très-rassurantes, & indiquent que l'Angleterre multiplie plus que jamais ses intrigues, ses moyens de corruption, & qu'elle a promis de nouveaux fonds pour recommencer les hostilités. Des ordres ont été donnés aux différens bureaux de fournir, dans le plus court délai, l'état des montures & équipement nécessaires pour mettre les troupes sur le pied de guerre. On avoit tiré des onze régimens hongrois le quatrième bataillon, & on en avoit formé quatre régimens. Ces mêmes régimens doivent actuellement être augmentés chacun d'un bataillon, ce qui fera quinze régimens de quatre bataillons. Les régimens d'husards avoient également été réduits à quatre divisions, & le cinquième avoit été employé à en former deux nouveaux. Les uns & les autres seront augmentés d'un cinquième division.

La marche des troupes vers le Tyrol & l'Italie ne discontinuë pas. On va jusqu'à prétendre qu'en cas de besoin les troupes prussiennes se réuniroient aux Autrichiens. Ces préparatifs semblent indiquer l'existence de la nouvelle coalition dont on parle depuis quelques tems. On compte

beaucoup sur le mécontentement de la Suisse pour opérer de ce côté une diversion qui, si les hostilités recommencent, seroit appuyée par la majeure partie des 50 mille hommes autrichiens qui se trouvent actuellement en Bavière.

L'aveuglement qui a conduit plusieurs cours aux bords du précipice, paroît les atteindre de nouveau. C'est l'Angleterre qui, en leur faisant regarder leur ruine comme certaine, les y précipite.

Bulletin de Rastadt, du 4 prairial.

Le ministre français Bonnier n'a point encore répondu à la dernière note de la députation d'Empire. Il a été requis par le commissaire impérial de donner une réponse. On prétend qu'il a répondu qu'elle seroit donnée par oui ou non. On craint, si cela est vrai, de voir rompre les négociations, parce que dans les dernières demandes des Français, il en est plusieurs auxquelles on paroît résolu à ne pas consentir.

On attend demaia l'ex-directeur François (de Neufchâteau) à Seltz; tout y est prêt. M. le comte de Cobenzel est décidé à s'y rendre, puisqu'il y a déjà loué un petit appartement. Le secrétaire de François (de Neufchâteau); le citoyen Geoffroy, qui est ici depuis deux jours, part demaia pour retourner à Seltz.

Le prince Frédéric d'Orange est arrivé de Londres à Bremen, quartier-général de l'armée hanovrienne. Il y a reçu aussi-tôt un courrier, avec invitation de se rendre à Vienne en toute hâte.

Une lettre de Prague annonce que l'archiduc Charles va en partir avec son quartier-général. Les troupes autrichiennes ont reçu l'ordre de se rendre sans délai sur les frontières du Tyrol, vers la Suisse: elles y sont, dit-on, conduites en charriots.

On croit que le citoyen Bonnier ira sous peu à Seltz, pour s'y aboucher avec François (de Neufchâteau).

Le baron de Weitz, ministre du landgrave de Hesse-Cassel, a reçu aujourd'hui un courrier, avec l'ordre de partir sans délai pour Hanau.

Si on ajoutoit une foi aveugle aux bruits qui circulent ici, & même aux propos de quelques uns des principaux plénipotentiaires, on seroit tenté de croire la rupture du congrès & la reprise des hostilités presque inévitables. Mais les amis de l'humanité espèrent toujours qu'on finira par s'entendre. Les différentes puissances ont un trop grand besoin de la paix; les peuples la réclament avec trop de force, pour qu'on se décide à provoquer de nouveau, par une obstination impolitique, la désolation & le ravage de l'Europe.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} prairial.

Les lettres que l'on reçoit ici d'Amérique assurent que le 6 germinal les résolutions suivantes ont été proposées dans le congrès, mais que le 9 la première avoit été rejetée à une majorité de vingt-deux voix contre quatre.

1^o. Mettre un embargo, pour un tems limité, sur tous les vaisseaux armés entièrement ou en partie par des citoyens des Etats-Unis, excepté sur ceux employés dans les pêcheries au commerce des côtes.

2^o. Qu'il est convenable de compléter les fortifications des ports & rades des Etats-Unis, & d'y placer des garnisons.

3^o. Lever une armée provisoire pour la sûreté & la défense intérieure.

4^o. Pourvoir à ce qui pourroit manquer, en fait de munitions & d'armes, dans les Etats-Unis.

5^o. Renvoyer les résolutions ci-dessus au comité auquel on a renvoyé le message du président, pour qu'il en fasse le rapport & prépare un bill en conséquence.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

Du Havre, le 7 prairial.

Nous nous attendions hier soir à une nouvelle attaque de la part des ennemis; nous avons été trompé. *La Péniche* une de ses frégates s'est seulement approchée. On a cru appercevoir qu'elle essayoit de sonder. Aussi-tôt plusieurs de nos bateaux canonniers lui ont envoyé des boulets; deux entr'autres ont tombé tellement près, que pendant un instant on l'a cru submergée. Un aviso sortoit pour lui donner chasse; mais le commandant lui a fait signal d'appareiller.

Deux frégates ont été vues sous voile jusqu'à la nuit. Il est arrivé hier six compagnies de la 40^e. demi-brigade, en garnison dans cette place; elles avoient été détachées à Fécamp & à Btretat, & y ont été remplacées par un bataillon de la 47^e. On attend encore d'autres troupes.

Le général Bétencourt est aussi arrivé hier.

Du 8. — Il ne s'est rien passé d'important depuis hier. La frégate que nous avons endommagée est définitivement partie. Ce matin, une frégate, deux bombardes & deux bricks, étoient mouillés au large; les deux autres frégates cutter croisent sans doute, car on ne les voit pas.

Nous ne pensons pas qu'il y ait d'attaque aujourd'hui, à cause du calme.

De Rouen, le 9 prairial.

On reçoit à l'instant une lettre de Dieppe, qui apprend que les Anglais n'ont point encore paru dans ces parages. Le général Laubadère étoit à Dieppe le 6 de ce mois.

DE PARIS, le 11 prairial.

Il est certain qu'il existe un arrêté du directoire qui nomme Charles Lacroix à l'ambassade de Vienne. Mais comme on ne le publie pas, il est possible que le directoire ait aujourd'hui d'autres vues.

— Le général Bernadotte n'a point accepté l'ambassade de la Haye; il a écrit à ce sujet au directoire pour le remercier, & lui rappeler ce qu'il lui avoit déjà annoncé, antérieurement à l'événement arrivé à Vienne, que ses vœux n'étoient point de parcourir la carrière diplomatique, & qu'il n'avoit accepté l'ambassade près la cour impériale que pour obéir, et donner une nouvelle marque de son dévouement à la république.

— On assure que le directoire exécutif a ordonné l'arrestation du citoyen Decange, attaché à la légation française auprès de la république Batave.

Decange est l'auteur de la dénonciation contre le général Dandels, (pièce que nous avons rapportée hier). Il est, dit-on, accusé d'avoir été autrefois agent du stadhouder, & de tenir aujourd'hui au parti anarchique en Hollande.

— Mengaud & Magourit sont rappelés de Suisse. Mais le directoire a chargé le ministre des relations extérieures de les replacer ailleurs.

— Truguet est déjà arrivé de Madrid.

— On dit que les instructions que Jean Debric portera à Rastadt, sont de nature à rapprocher tous les dissidents, & à lever la plupart des obstacles qui retardent la conclusion de la paix d'Empire. Il n'est pas encore parti. On remarque que jusqu'ici il n'a pas, comme Sieyès, envoyé sa démission au conseil des cinq-cents.

— Un jury avoit été nommé à Cherbourg, pour rechercher les causes qui ont fait manquer la première attaque contre les isles Marcon. Il a condamné trois matelots à recevoir la calle; & un officier, à être destitué.

Il paroît aujourd'hui convenu, que l'escadre de Toulon n'est pas destinée à essayer de passer le détroit de Gibraltar.

Reste donc à savoir où elle se porte à travers la Méditerranée. Toutes les conjectures ont à-peu-près été épuisées. En voici cependant une nouvelle, que l'on jette parmi tant d'autres: ne seroit-il pas possible que notre flotte se rendit dans la mer Noire, pour y reconquérir la Crimée sur les Russes; la rendre aux Turcs & recevoir en échange une partie de l'Egypte? Les formidables armemens du grand seigneur & le bruit qui court qu'il secondera nos projets, ne seroient-ils pas alors expliqués?

Nous n'avons pas besoin de dire, que nous citons une telle conjecture, sans y ajouter foi.

— Ce n'est point à Naples que se rend l'épouse du général Buonaparte; c'est à Pise, où elle va prendre les bains.

— L'entrée du port de Brest vient d'être interdit aux bâtimens neutres.

— Les lettres de Rome parlent d'une conspiration découverte contre les consuls. Elles ajoutent que l'alarme n'a été que passagère, & qu'un des agens du pape, le docteur del Pino, a été banni sur-le-champ.

— Les insurgés du Valais ont, assure-t-on, conclu une suspension d'armes avec les troupes françaises & vaudoises qui marchent contre eux.

— Le directoire a fait présent au comte de Cobenzel d'une montre estimée environ cent mille francs. L'épée que Buonaparte a reçue de l'empereur, est à-peu-près de la même valeur.

— On assure que l'attaque des Anglais sur les côtes de la Zélande, s'est réduite à une canonnade assez vive contre Flessingue, de laquelle il n'est résulté aucun dommage.

— Une troupe considérable de fanatiques & de contre-révolutionnaires, très-bien armés, qui portioient le désordre & le pillage dans plusieurs cantons de la république cisalpine, viennent d'être complètement battus & dispersés par un corps de troupes françaises, dans les environs d'Urbino.

— On révoque maintenant en doute la déportation des

émigrés français en Sibirie, par ordre de Paul premier, quoique cette nouvelle eût été annoncée par des lettres de Pétersbourg.

Peut-être ce qu'on dit aujourd'hui de la disgrâce de Choiseul-Gouffier, qui depuis son arrivée en Russie jouit de la plus grande faveur, n'est-il pas plus vrai.

— On assure que les Anglais ont fait dernièrement une nouvelle attaque sur Porto-Ricco, & qu'ils ont été repoussés.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

C'est hier que M. le marquis del Campo a eu son audience de congé du directoire exécutif. Il a été reçu dans la salle ordinaire des séances. Il a rappelé que le premier, il avoit offert au gouvernement français les assurances les plus positives de l'amitié du roi d'Espagne; & il a exprimé combien il lui seroit agréable, en finissant sa mission, de savoir qu'il a mérité la bienveillance & l'approbation du directoire.

Reubell, qui présidoit, l'a félicité du zèle avec lequel il avoit contribué à resserrer les liens qui unissent les deux gouvernemens, & lui a témoigné la satisfaction du directoire exécutif.

Le directoire s'est ensuite rendu dans la salle de ses audiences publiques, accompagné des ministres, des membres du corps diplomatique, & entouré d'une foule nombreuse.

Le ministre des relations extérieures lui a présenté M. d'Azzara, dont il a rappelé les titres & les services.

« La république, a dit Talcyrand-Périgord, n'a cessé de montrer jusqu'à quel point elle étoit jalouse de maintenir les liens qui l'attachent à l'Espagne. Les intérêts d'un tel allié ont été constamment sacrés comme les siens.

» Elle se plaît aujourd'hui à voir, dans le choix qu'il vient de faire de M. le chevalier d'Azzara, un gage nouveau des sentimens qui l'animent pour elle.

» Cet ami éclairé des arts & de la philosophie étoit sûr d'être accueilli avec empressement chez un peuple qui les cultive avec tant de gloire.

» Mais le courageux & loyal défenseur des Français assassinés par un mouvement perfide, est sûr d'y recevoir encore & à tous les instans les témoignages affectueux de la reconnaissance nationale.

M. le chevalier d'Azzara a pris la parole en ces termes :

« Citoyens directeurs, en me présentant à vous pour la première fois comme ambassadeur du roi catholique, je ne vous répéterai pas ce que vous savez bien, & ce qui est de toute notoriété; car il seroit fort inutile de vous rappeler que le roi mon maître est votre premier allié, l'ami le plus loyal, & même le plus utile de la république française, puisque si les alliances & la bonne foi politique se fondent sur les intérêts respectifs des puissances, jamais deux nations n'auront été si étroitement unies que la France & l'Espagne. Aucune dispute territoriale n'existe entre elles, nos amis & nos ennemis sont les mêmes; la richesse de l'Espagne sera toujours celle de la France; & la ruine du commerce des Espagnols mineroit tôt ou tard celui des Français.

» Le caractère moral du souverain que j'ai l'honneur de représenter auprès de vous, citoyens directeurs, vous répond de toute l'exactitude désirable pour remplir ses engagements, & sa probité vous assure une amitié franche, loyale & point suspecte. La nation qu'il gouverne est

reconnue par sa délicatesse sur le point d'honneur; elle est votre amie sans rivalité depuis près d'un siècle, & les changemens arrivés dans votre gouvernement, loin d'affaiblir cette union, ne peuvent servir qu'à la consolider de plus en plus, parce que notre intérêt & notre existence y sont attachés.

» J'ai été témoin oculaire des étonnans exploits des Français en Italie, & je viens aujourd'hui admirer de plus près la sagesse qui les dirigeoit. Je suis trop heureux d'avoir été choisi pour être l'instrument qui resserre encore plus les liens de nos deux nations; & si j'ai mérité souvent que le directoire ait approuvé la conduite que j'ai tenue à Rome vis-à-vis des citoyens français dans des momens très-critiques, j'espère que ma réputation à cet égard ne se démentira jamais.

Le président du directoire répond :

« Monsieur l'ambassadeur, quand l'estime rapproche deux peuples voisins, braves & généreux, il est bien doux pour leur gouvernement de resserrer, par une amitié & une confiance réciproques & sans bornes, les liens qui doivent les unir à jamais. Assurez, monsieur l'ambassadeur, assurez sa majesté le roi d'Espagne, qu'en échange des sentimens qu'il a voués au directoire exécutif de la république française, il trouvera de sa part respect inviolable pour ses engagements, & le plus ardent desir de contribuer à la prospérité de la nation espagnole, & au bonheur personnel de S. M.

» Pour vous, monsieur l'ambassadeur, l'intérêt que vous avez pris au sort des Français dans des tems & des circonstances difficiles, vous a acquis l'affection des nombreux amis de l'humanité, & c'est avec une satisfaction bien vive que le directoire exécutif saisit l'occasion de vous en témoigner solennellement sa reconnaissance, au nom de la république.

Le ministre des relations extérieures présente aussi au directoire M. de Mendirabal, attaché à l'ambassade d'Espagne.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 11 prairial.

Le président proclame le résultat des scrutins faits avant-hier pour compléter la commission des finances, & celle de la surveillance de la trésorerie nationale.

Les membres nommés pour la première de ces commissions sont Aubert (de Paris), Duchâtel (de la Giroude), & Bailleul; & pour la seconde, Richard & Grelier.

On n'a pas compris parmi les membres à renouveler dans la commission des finances, dit un membre, nos collègues Villers & Villetar; cependant ils sont du nouveau tiers; leurs fonctions ont expiré le 30 floréal pour recommencer le premier prairial.

Villetar. — L'observation est juste; il faut procéder à notre remplacement.

La proposition est adoptée; & sur la demande de Portier (de l'Oise), la décision est étendue aux commissions de surveillance de la comptabilité & de la trésorerie.

Génissieux demande qu'on fasse incessamment le rapport sur les hospices.

La proposition, appuyée par Labrouste, est adoptée; le conseil arrête que ce sera quintidi prochain.

Chénier se présente pour faire lecture d'une nouvelle rédaction du projet de résolution qu'il a présenté avant-hier.

Challet fait quelques observations; il faut sur-tout, dit-il, que le peuple sache qu'il ne s'agit que d'une loi passagère. Quand la tranquillité sera rétablie, nul citoyen ne pourra plus être enlevé à ses juges naturels.

Un autre membre demande que dans le cas dont il s'agit, les prévenus, avant d'être renvoyés devant des commissions militaires, soient traduits devant les juges-de-peace.

L'ordre du jour, erient plusieurs membres.

On demande une seconde lecture du projet. Chénier le relit.

Un membre, par forme d'explication, demande si cette loi comprendra les auteurs de délits commis à Ostende.

Chénier répond que non, puisque, dans aucun cas, on ne peut donner d'effet rétroactif à une loi.

Le projet de résolution est adopté, & porte que tous ceux qui, à l'apparition de l'ennemi, au moment d'une attaque ou à sa suite, favoriseroient l'ennemi, soit en lui fournissant des armes ou des munitions, soit en détruisant ce qui sert à la défense, soit en donnant des avis ou faisant des signaux, soit en poussant des cris de révolte, soit par des actes ou écrits séditieux, tendant à ébranler la fidélité des soldats de la république ou des autres citoyens, seront traduits devant des conseils de guerre pour y être jugé, conformément au titre 4 de la deuxième partie du code pénal militaire, relatif au délit d'embauchage & d'espionnage.

On reprend la discussion sur les projets de finances; Bergier, Ozun, Duchâtel & d'autres les ont combattus.

Ozun & Duchâtel les regardent comme insuffisants; le premier attaque sur-tout le projet de taxe sur le papier, & tous les deux, montrent une meilleure ressource pour l'état, dans les rentes foncières sur les biens qui lui appartiennent.

La suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 11 prairial.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 23 floréal, qui autorise l'administration centrale du Cantal, à faire bâtir pour la tenue de ses séances, une maison, dont le prix sera payé par les centimes additionnels.

Lacué combat cette résolution, en ce qu'elle donneroit lieu à des dépenses trop considérables, que les pauvres habitans du Cantal ne peuvent supporter. Si on avoit dit aux administrateurs de ce département, dit-il, que le conseil des anciens siège depuis trois ans dans une salle incommode; si on leur avoit dit que ce conseil n'a point voulu faire réparer le palais qui lui est affecté, dans la crainte d'augmenter d'un centime les contributions, sans doute les administrateurs n'eussent pas demandé la construction d'une maison somptueuse. Inutilement, dirait-on, que le

directoire exécutif n'a pas eu la même force; à la vérité, il s'est laissé circonvenir par des architectes, mais ce n'est pas une raison pour s'écarter de l'économie dans les finances.

Vacher donne lecture d'un message du directoire, qui annonce que l'administration du Cantal est sur le point de se trouver sans logement; qu'il n'y a point de maison dans la commune d'Aurillac qui puisse lui servir. Il ajoute que les frais de construction ont été calculés d'une manière très-moderée, & qu'on s'est abstenu d'y faire entrer aucune dépense de luxe.

Le conseil approuve la résolution.

Laussat prend la parole sur la résolution relative aux spectacles; il trouve bonne la disposition qui crée une caisse d'encouragement, alimentée par le produit des auteurs morts; mais il observe que cette disposition n'atteindra pas les petits théâtres qui n'ont point de pièces anciennes. Il croit que les théâtres des départemens, qui ont beaucoup de peine à se soutenir, ne peuvent pas être assujettis à rien verser à la caisse d'encouragement. Il trouve dans la destination des fonds qui seront versés dans la caisse une vague d'expressions qui ne permettroit au directoire d'en employer les fonds au soutien de l'Opéra. Il trouve dangereuse la surveillance indéfinie qu'on attribue au directoire sur les théâtres. Il voudroit qu'on en eût au moins réservé la partie législative au corps législatif, afin de ne pas mettre l'esprit public dans l'entière dépendance du directoire.

Impression & ajournement.

Bourse du 11 prairial.

Amsterd.....58 1/4, 59 1/4.	Montpellier...1 p. 6 b. 15 j.
Idem cour.....55 1/4, 56 1/4.	Rente provisoire. 16 f. 75 c.
Hamb.....190 1/2, 188 1/4.	Tiers cons. 14 fr. 75 c., 15 f.
Madrid.....12 f. 12 c.	Bon 2/3.....1 f. 89 c.
Mad. effect.....15 f. 6 c.	Bon 3/4.....1 f. 88 c.
Cadix.....12 f. 18 c.	Bon 1/2.....53 f. per.
Cad. effect.....15 f. 12 c.	Or fin.....106 f. 25 c.
Gènes.....96 1/2, 95 1/2 à 1/4.	Ling. d'arg.....50 f. 50 c.
Livurne.....104 1/2, 103 1/2.	Portugaise.....97 f.
Geneve.....2 p. arg. cour.	Piastre.....5 f. 35 c.
Bâle.....1/2 per., 2 per.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 62 c.
Marseille.....1 p. 6 b. 15 j.	Guinée.....26 f.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit 3/4, 450 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f. — Huile d'olive, 1 f. 13 à 15 c. — Café Martinique, manque. — Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des Isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

TABLEAUX historiques & chronologiques de l'histoire ancienne & du moyen âge, avec un précis de la Mythologie grecque expliquée d'après Hésiode; ouvrage élémentaire à l'usage des jeunes personnes des deux sexes; par le citoyen Degrace, instituteur; nouvelle édition. A Paris, chez Onfroy, libraire, rue Victor, n°. 3. Prix, 2 fr. 5 déc. & relié 3 fr.

A. FRANÇOIS.